

PREFET DE LA MOSELLE

Préfecture
Direction de la Coordination
Et de l'Appui Territorial
Bureau des Enquêtes Publiques
Et de l'Environnement - VP

Metz, le - 9 JAN. 2020

**Compte rendu de la Commission de Suivi de Sites (CSS) HAGANIS-UEM
du 22 novembre 2019**

La Commission de suivi de sites (CSS) du Centre de Valorisation de Déchets ménagers et assimilés de Metz, exploité par la régie HAGANIS et de la centrale thermique de Metz Chambièrre exploitée par la société UEM, s'est réunie le 22 novembre 2019, à 15 heures à la Préfecture de la Moselle, sous la présidence de M. Olivier DELCAYROU, secrétaire général de la Préfecture, représentant M. le Préfet.

La liste des participants est jointe en annexe.

* * *

M. le président rappelle que la CSS se réunit annuellement pour faire un bilan des activités des deux sites ; la précédente réunion a eu lieu le 27 novembre 2018.

1) Approbation du compte rendu de la CSS du 22 novembre 2018

M. le Président demande si tous les participants ont bien reçu le compte rendu et s'ils ont des observations particulières à signaler. Sans observation, le compte rendu est approuvé.

2) Présentation du rapport annuel d'activité de la régie HAGANIS - Centre de Valorisation des Déchets (CVD) – deuxième semestre 2018 et premier semestre 2019

M. Godard présente le bilan d'activité du Centre de Valorisation des Déchets d'HAGANIS pour l'année 2018 et les tendances de l'exercice 2019. Les documents concernés sont joints en annexe du présent compte rendu et sont accessibles sur le site internet d'Haganis (www.haganis.fr).

Il présente les installations, le plan d'approvisionnement selon la nature, les quantités et la provenance des déchets, les performances des unités de l'installation : Unité de Tri des Matériaux à recycler (UTM), Unité de Valorisation Energétique (UVE), Unité de Valorisation des Mâchefers (UVM).

Il précise qu'Haganis a conclu un nouveau contrat en 2018 avec le CHR de Metz-Thionville pour 1 180 tonnes de déchets ménagers concernant les années 2019-2020-2021. Un nouveau contrat a également été conclu avec le SYDELON à partir de 2019 pour 10 000 tonnes de déchets. Une consultation lancée par la communauté de communes Rives de

Moselle est en cours pour 7 000 tonnes en 2020. Par ailleurs, le contrat avec l'EMS (UVE de Strasbourg) est arrivé à échéance au terme des 30 mois conclus, soit 10 000 tonnes par an.

M. le Président demande si les membres ont des questions relatives à cette présentation.

M. Landragin a plusieurs remarques à formuler. Il demande si les apports de l'UVE de Strasbourg sont terminés et ce qu'il en est des vides de four.

M. Schmitt répond par l'affirmative pour la fin des apports de l'EMS (UVE de Strasbourg) depuis la fin du mois de juin 2019 et rappelle que des marchés publics ont été obtenus avec d'autres collectivités. Le seuil réglementaire de l'UVE reste ainsi atteint et respecté.

M. Landragin poursuit ses remarques concernant :

- 1 – le positionnement d'Haganis par rapport à la polémique sur la consigne plastique ;
- 2 – la non existence de boues de la station d'épuration dans les fours d'Haganis ;
- 3 – l'augmentation de 3% par an de la collecte de déchets de Metz Métropole. La part de déchets incinérés et triés augmente également de 3%. Il s'interroge ainsi sur l'effort réalisé par Metz Métropole au niveau de la réduction des déchets ;
- 4 – la variation importante dans les émissions gazeuses des métaux en fin d'année 2018 sur les deux lignes ;
- 5 – le phénomène « dioxines » relevé au 1^{er} trimestre 2018. Il a bien pris note qu'avec les nouveaux filtres à manche catalytique, cette situation ne doit pas se reproduire ;

M. Schmitt apporte les réponses suivantes :

1 – S'agissant de la consigne sur les bouteilles en plastique, il précise que la démarche est en débat au niveau de l'Assemblée Nationale. Le Président de la République s'est également exprimé sur le sujet au congrès des maires et des présidents d'intercommunalité. Haganis considère que la collecte des bouteilles en plastique sur la métropole de Metz est plutôt satisfaisante et qu'elle est effectuée de manière efficace dans le cadre du service public de collecte sélective. Certes, il y a des marges d'amélioration à apporter, et cela passe par la mise en place de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques, qui par une simplification du geste de tri pour l'habitant, lequel portera sur l'ensemble des emballages en plastique, va augmenter encore la collecte des bouteilles en plastique des foyers (actuellement de plus de 70 %). L'objectif européen de recycler 90 % des bouteilles en plastique est réalisable dans le cadre d'une collecte en porte à porte, pour les bouteilles plastiques consommées dans le foyer, à condition de déployer une vraie « collecte sélective hors foyer ». Cet objectif peut être atteint en dehors d'un système de consigne « recyclage ». La mise en place d'une consigne « ré-emploi » pour les bouteilles en verre pourrait avoir son sens. Haganis est à l'écoute des réflexions proposées par les ONG environnementales, des bilans réalisés par les associations de collectivités, et des observations des élus à ce sujet.

2 - Les boues séchées de la station d'épuration ne sont pas incinérées à l'UVE.

3 – S'agissant de la question d'une augmentation de 3% des tonnages de déchets sur Metz Métropole, le tonnage d'ordures ménagères résiduelles diminue de 1,5 à 2% chaque année. Parallèlement, les tonnages de déchets recyclables issus de la collecte sélective ont tendance à augmenter et c'est plutôt positif. En 2018, la situation a été un peu différente, tout comme dans les autres communautés de communes autour de la métropole de Metz et sur l'ensemble du territoire, avec une certaine augmentation de la quantité de déchets collectés.

M. Herdé ajoute que la population de Metz Métropole a légèrement augmenté. C'est par conséquent aussi ce qui traduit un tonnage d'apports de déchets plus élevé.

M. Klein demande si les deux lignes sont équipées de filtres à manche catalytique.

4 - M. Schmitt répond par l'affirmative. La situation est par conséquent satisfaisante concernant les deux lignes, avec des résultats systématiquement très en dessous des seuils réglementaires concernant les dioxines et furanes.

5 – S'agissant de la variation des teneurs en métaux dans les sols, la majeure partie montre en 2018 une diminution par rapport à l'état initial et au plan de surveillance antérieur. Les valeurs restent dans la moyenne de celles des années antérieures, et plutôt majoritairement dans l'intervalle du fond géochimique.

M. Darbois souhaite revenir sur la consigne plastique en tant qu'élu de la ville de Metz et en tant qu'administrateur. Le sujet a été évoqué auprès de Mme Brune Poirson, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, en charge de ce projet. Il fait référence au discours du Président de la République devant les maires qui demande de revoir ce sujet. Il indique par ailleurs, qu'il appartient aux associations de dire que l'eau du robinet est d'excellente qualité et peu onéreuse. Il convient de l'utiliser et c'est ainsi une manière de limiter l'usage des bouteilles en plastique.

3) Présentation du bilan de surveillance de la société UEM

M. le Président donne la parole à M. Umber, directeur de la production et du chauffage urbain de la société UEM, pour la présentation de l'activité du site UEM de Metz-Chambière pour le bilan de l'année 2018 et du premier semestre 2019. Le document est joint en annexe du présent compte rendu.

M. Umber présente le bilan énergétique du site de Chambière. Au titre des faits marquants et importants de l'année 2019, il confirme l'arrêt définitif de la chaudière à charbon du site de Chambière en mars 2019. Il précise qu'il existe des chaudières de secours sur le site de Metz Est, en ultime secours.

Il note la forte augmentation du rendement liée à la mise en service de la nouvelle cogénération au gaz de 12 MW.

Il rappelle aussi le démarrage de la nouvelle chaudière à gaz le 29 avril 2019.

M. Bertsch souhaite connaître la proportion de bois recyclé et de bois prélevé directement en forêt.

M. Umber indique que 95 000 tonnes (T) de bois sont consommés dont 12 500 T de bois recyclés en moyenne. Il s'agit de bois SSD (sortie statut déchet), c'est-à-dire du bois « propre » et également 6 000 à 7000 T d'écorces. Le reste comprend des plaquettes forestières (bois d'élagage, bois de récupération des branches, plaquettes certifiées PEFC).

Il rappelle le rôle de contrôle de la commission préfectorale concernée qui est destinataire du plan annuel d'approvisionnement en bois d'UEM. Ce document précise la provenance de tous les camions livrant le bois.

M. Henrion précise que beaucoup de centrales biomasses veulent utiliser du bois. Il est inquiet sur les capacités des bois à trouver dans la région et notamment pour toutes les centrales biomasses en projet.

Par ailleurs, en tant qu'agriculteur, il constate une présence anormale d'éléments ferreux dans les cendres lors de l'épandage de celles-ci sur les terres agricoles. Il constate la présence de nombreux clous. Il souhaite qu'un effort soit réalisé sur les cendres épandues sur les terres agricoles.

M. Umber répond que le plan d'approvisionnement en bois est figé. Il est approuvé par la DGEC. UEM a obligation de le respecter faute de quoi des sanctions pourraient être envisagées.

Il précise que le bois destiné à l'énergie n'est pas le même que le bois destiné à la fabrication de charpentes et de meubles ; il ne s'agit pas des mêmes qualités de bois.

L'acheteur pour UEM, M. Stochmel, réalise également des audits avec les fournisseurs de bois afin de voir si les conditions de prélèvement de bois sont respectées. En tout état de cause, le 1^{er} fournisseur d'UEM est l'ONF qui est très vigilant et sensible à la préservation des forêts. Le 2^{ème} fournisseur est également local. Par conséquent, le prélèvement est bien encadré et contrôlé. UEM applique donc à la lettre les conditions du plan d'approvisionnement prévues.

La problématique des clous provient du bois recyclé (palettes). Les clous bloquent d'une part la chaudière et vont également dans les cendres. Il étudie avec la responsable environnement d'UEM un projet de déferrailleur. Il serait possible de prévoir l'installation d'un outil à l'entrée de la chaudière ainsi que dans les cendres. En tout état de cause, UEM est conscient de ce phénomène et travaille sur ce sujet.

M. Klein est inquiet pour la quantité de bois utilisée et notamment par rapport à toutes les autres installations utilisant du bois. La région Grand Est a perdu 11 % de bois sur pied en 30 ans c'est-à-dire entre 1980-2010 et 25 % de bois en sillage sur les 12 dernières passées.

Or, dans le plan régional forêt-bois, il est prévu d'augmenter la récolte de 30 % d'ici 2026. Il note par ailleurs un transfert de grumes entre 15 et 20 % vers la biomasse.

M. Delcayrou souhaite compléter les propos de M. Klein ; il considère qu'on ne peut pas faire un lien avec la baisse évoquée et le fait que l'on veut augmenter la production de bois. Il s'agit d'une filière économique qu'il convient de dynamiser. La reconquête de l'espace forestier est une dynamique vertueuse et un atout pour l'avenir.

La biomasse énergétique est un ajustement économique qui existe depuis plus de 20 ans selon les régions, il est certes plus ou moins développé.

Cette filière doit se doter de tous les outils. Il souhaite donner ces éléments de perspective aux membres présents.

Il appelle également l'attention sur l'article de presse récent qui évoque la crise sanitaire majeure des forêts. Il va falloir reconquérir ces espaces et avoir une réflexion sur l'adaptation des essences et des espèces par rapport au climat, selon lui.

M. Landragin s'interroge sur la cohérence des audits et fait part de son inquiétude sur la biomasse forestière. La multiplication des projets sur la région Grand Est interpelle les associations.

Il remercie UEM pour la visite accordée suite à la mise en service de la nouvelle chaudière à gaz. Il indique que les changements dans les installations d'UEM ainsi que la fermeture de la centrale de La Maxe sont favorables à l'environnement.

Il note l'effort réalisé par UEM sur la problématique de l'inondation. Il faudra par ailleurs réfléchir à la problématique de la sécurisation des stockages du bois. Par ailleurs, il indique qu'UEM a un effort à faire en matière de pollution lumineuse la nuit afin de respecter le couloir de migration pour les oiseaux.

Il note le ratio entre électricité et chauffage figurant dans le rapport de présentation, il suggère à UEM de changer de nom car UEM est une usine de chauffe maintenant.

Quant à la chaudière à gaz, il ne devrait plus y avoir de problème lors du démarrage comme pour les chaudières à charbon.

Concernant l'ancien parc à charbon qui n'est plus utilisé, il demande que l'inventaire de la pollution des sols soit réalisé dès maintenant.

Il demande comment s'est passée la gestion des trois barrages hydroélectriques durant l'été 2019 et souhaite connaître leur évolution par rapport aux périodes de sécheresse.

Enfin, il indique que les associations sont réservées sur l'installation des réseaux de chauffage urbain. Selon lui, il doit y avoir des pertes thermiques. Il se demande s'il ne vaut pas mieux diversifier les sources avec peut-être la mise en place de réseaux plus petits.

M. Umber confirme qu'on ne dit plus « Usine d'Electricité de Metz » mais UEM. Pour le ratio électricité-chauffage, il confirme l'exactitude des taux, à savoir 1/3 d'électricité (200 gigawatts) et 2/3 (400 gigawatts) de chauffage urbain.

La chaudière au gaz ne donne pas les mêmes émissions au démarrage que la chaudière au charbon.

S'agissant du parc à charbon, UEM a une obligation en matière de dépollution du site, prescrite par arrêté préfectoral. Le suivi de la pollution est assuré par la mise en place de piézomètres dans le parc à charbon.

S'agissant des barrages, UEM gère seulement le barrage de Wadrinau. Voies Navigables de France (VNF) donne la consigne à UEM d'ouvrir ou fermer le barrage. Les deux autres (Argancy et Jouy aux Arches) appartiennent à VNF. UEM gère les centrales de production. Les centrales sont arrêtées sur ordre du service de police de l'eau. S'il n'y a pas d'eau dans la Moselle, elles ne fonctionnent pas.

Les nouveaux réseaux de chauffage urbain d'UEM sont développés en technique de basse température (ZAC de l'Amphithéâtre par exemple). Il y a peu de pertes thermiques. Une étude est en cours avec le CEA (commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) afin de mettre en place un logiciel pour optimiser les températures en fonction des températures extérieures.

M. Bertsch pense qu'un effort doit être fait sur le solaire thermique pour économiser la biomasse et les énergies renouvelables. Ce procédé permet de chauffer l'eau et il est notamment intéressant au printemps et à l'automne. Le vecteur Hydrogène est un vecteur d'avenir. Il demande à UEM s'il n'est pas possible de récupérer du CO2 pour le transformer en CH4 ou directement en hydrogène, ce qui pourrait permettre d'atteindre un taux nul de carbone.

M. Umber indique qu'UEM a un projet solaire thermique, mais l'arrêt de la trajectoire prévue sur la taxe carbone ne permet pas d'assurer une rentabilité au projet. Si les énergies fossiles ne montent pas, il n'est pas possible de faire un projet d'énergie renouvelable. UEM est attentif à ces éléments et le projet pourra être réalisable dès que possible.

M. Landragin demande si UEM est informée du pôle de recherche sur la problématique de l'hydrogène qui est entrain de se développer suite à la fermeture de la centrale E. Huchet, sur le secteur de Saint-Avold.

M. Delcayrou précise que le projet de territoire du Warndt Naborien a été validé par les partenaires concernés il y a quelques semaines. C'est un projet départemental voire national. Il fait appel à des compétences et des expertises nationales voire au-delà. Tous les acteurs départementaux et messins peuvent encore s'y associer. Il s'agit d'un sujet prometteur.

M. Delcayrou doit quitter la réunion pour aller rejoindre le Préfet. Il demande à M. ALIF de poursuivre la réunion.

4) Plan de surveillance dans l'environnement (société Micro Polluants)

M. Legrand de la société Micro Polluants Technologie présente le plan de surveillance dans l'environnement commun aux deux sites HAGANIS et UEM. Le document est joint en annexe au présent compte rendu.

Il ressort de cette présentation qu'il n'y a pas d'évolution marquante et d'évènement marquant en 2018 pour la surveillance environnementale.

M. Landragin constate qu'il y a encore un problème de pollution des sols avec le plomb (pages 11 et 14 de l'étude). Il s'interroge également sur le suivi du zinc. Il s'agit d'un problème signalé par les associations depuis plus de 10 ans. Selon lui, il y a un problème avec le zinc et le plomb autour du site de Chambière. Il convient d'être attentif sur ce sujet lors de l'élaboration du nouveau plan de surveillance environnementale.

Il adresse une demande aux services de l'Etat et notamment à l'ARS. Compte tenu des concentrations trouvées dans les sols autour du site de Chambière, il est selon lui intéressant d'étudier les conclusions rendues à propos des concentrations en plomb suite à l'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Il demande aux services concernés de récupérer ces données et de les étudier pour en tirer les conséquences localement.

Enfin, il constate qu'à la page 18 du rapport, la moyenne des trois points sur le fond géochimique ne veut rien dire selon lui.

Mme Robert ne garantit pas que l'ARS pourra donner suite à cette demande car les contextes sont très différents et la plus-value discutable. Pour la cathédrale Notre-Dame l'émetteur était certain, connu, ponctuel et très spécifique (incendie d'une cathédrale). Les dispersions de plomb se sont faites en milieu urbain et les consignes ont été données en conséquence.

Elle ajoute que depuis plusieurs années, les associations font les mêmes observations sur les teneurs en plomb et zinc et qu'il n'y a pas de problème à l'émission sur ces paramètres sur le site de Chambière. Des investigations ont déjà eu lieu et ont conduit à penser que les pollutions relevées correspondent plutôt aux conséquences de brûlages sauvages. Les maires des communes concernées avaient alors été contactés par l'ARS pour les aider dans la résorption de ces faits.

M. Landragin demande de faire la comparaison au niveau des concentrations sur le secteur de Chambière et celles relevées à Paris. Il s'agit de voir les dispositions qui ont été prises à Paris et celles prises pour le site de Chambière.

Mme Robert indique que l'ARS n'est pas certaine d'apporter une réponse à cette demande au regard des éléments précités et de ses priorités d'intervention.

M. Courty confirme la réponse de Mme Robert et indique que l'on ne peut pas comparer un évènement ponctuel – l'incendie de la cathédrale Notre-Dame – avec un fonctionnement continu d'installations industrielles.

Il précise que certaines installations (ex. des cristalleries) ont utilisé du plomb pendant des décennies et ont impacté les sols environnants en plomb.

Pour exemple, le secteur de Baccarat est concerné par des teneurs en plomb dans certains sols, bien au-delà des valeurs trouvées sur le site de Chambière. Des restrictions d'usage et des opérations de communication ont alors été mises en place auprès des habitants.

M. Legrand ajoute qu'il faut comparer les éléments du contexte local. Il précise qu'il existe les bases de données du fond géochimique qui permettent d'avoir des données sur les métaux lourds au niveau de la région. Les teneurs relevées localement sont des valeurs qui n'augmentent pas, ce qui est le plus important. Dès lors qu'il y a un léger dépassement de valeurs, cela ne signifie pas qu'il y a un impact sanitaire avéré. Les teneurs en concentration ne sont pas alarmantes quand bien même il existe des teneurs en plomb.

5) Information par l'inspection des installations classée sur les décisions individuelles et sur les visites d'inspection des deux sites en 2018/2019

Mme Brennetot présente le bilan des inspections réalisées sur les deux sites par la DREAL, le bilan des décisions individuelles obtenues par HAGANIS et UEM et l'état d'avancement de la démarche de révision des programmes de surveillance dans l'environnement de ces deux établissements, selon le diaporama joint au présent compte rendu.
Cette présentation ne suscite pas de question de la part des membres.

L'ordre du jour est épuisé. **M. ALIF** remercie l'ensemble des membres. La séance est levée à 17 heures.

Le Président,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke extending to the right.

Olivier DELCAYROU

Liste des participants

- M. Olivier DELCAYROU, secrétaire général de la préfecture de la Moselle
- M. Maxime COURTY, chef de l'UD DREAL Moselle
- Mme Patricia ARNOLD, conseillère départementale du canton de Metz II
- M. François HENRION, vice-président de Metz Métropole, Maire d'Augny
- M. René DARBOIS, adjoint au maire de la ville de Metz
- M. Fabrice HERDE, maire de la commune de Saint Julien les Metz
- M. Jean-Marc BUR, adjoint au maire de la commune de La Maxe
- M. Daniel SCHMITT, directeur général, régie HAGANIS
- M. Thierry GODARD, directeur d'exploitation adjoint, régie HAGANIS
- M. Frédéric DUVAL, responsable adjoint du CVD, régie HAGANIS
- M. Laurent UMBER, directeur production chauffage urbain – société UEM
- M. Philippe LEGRAND, conseil environnement, société MicroPolluants Technologie
- M. Rémi MERLEN, gérant de la société EVADIES
- M. Mario DE PAOLA, représentant du personnel, régie HAGANIS
- M. Julien CHABREUIL, représentant du personnel, société UEM
- M. Pierre STOCHMEL, représentant du personnel, société UEM
- M. Jean-Claude PIHAN, professeur Université de Lorraine, retraité
- M. Gérard LANDRAGIN, président de la Fédération Lorraine Nature Environnement
- M. Patrick KLEIN, président de l'association Air Vigilance
- M. Claude BERTSCH, président du Collectif d'Information sur le traitement des déchets
- Mme Anne-Christine LE GALL, ingénieur qualité de l'air ATMO Grand Est
- Mme Marie-Claire BRENNETOT, inspecteur des installations classées à l'UD DREAL
- Mme Hélène ROBERT, chef du service Veille et Sécurité Sanitaires et Environnementales - ARS – DT 57
- M. Philippe ALIF, chef du bureau des enquêtes publiques et de l'environnement, préfecture de la Moselle
- Mme Véronique PIONA, bureau des enquêtes publiques et de l'environnement, préfecture de la Moselle